

FINANCES**Association des Maires Ville & Banlieue de France**

Avance de trésorerie

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville est adhérente de l'Association des Maires Ville & Banlieue de France depuis 2010. Cette association est aujourd'hui la seule association regroupant les communes périphériques des principales agglomérations françaises, les villes de première couronne urbaine et celles de grande banlieue.

C'est un réseau actif, un lieu d'échanges entre les élus, un forum des villes de banlieue qui, confrontées aux défis de l'urbain et du social, se montrent les plus innovantes. C'est aussi un lieu privilégié de dialogue entre les élus et leurs partenaires naturels : représentants de l'État et des collectivités locales, experts et professionnels de la ville.

C'est enfin une force de proposition reconnue des institutions qui la consultent régulièrement sur la politique de la ville, la décentralisation, l'aménagement, la gestion urbaine, les finances locales. Bref, c'est un relais permanent, qui replace la banlieue au centre des politiques publiques.

Les objectifs de l'association correspondent à ceux que la Ville affirme dans le cadre de son développement et de sa politique au service de la qualité de vie des habitants. Son adhésion a permis de s'inscrire dans un réseau d'échanges et d'informations avec d'autres collectivités et groupements de collectivités de banlieues.

Dans le même temps, l'association des Maires Ville & Banlieue de France rencontre, depuis quelques années, des difficultés quant à son équilibre budgétaire et sa situation de trésorerie. Les ressources de l'association proviennent à 95% des cotisations de ses membres et ses difficultés se sont accrues du fait de la réduction de leur nombre ces dernières années.

Réunis en assemblée générale fin juin, les membres ont décidé de mesures de contraction budgétaire afin d'atteindre l'équilibre en 2018 et pour les années ultérieures. L'association engage, par ailleurs, une campagne de promotion de son rôle et de ses interventions pour gagner ou regagner des adhérents pour les années à venir.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 20 septembre 2017, a décidé à l'unanimité de solliciter chacune de ses communes et intercommunalités adhérentes pour qu'elles acceptent d'attribuer à l'association, dans l'urgence et en tout état de cause avant le terme du présent exercice budgétaire 2017, une avance de trésorerie correspondant à la moitié de la cotisation annuelle due à l'association pour l'année 2018.

Pour la Ville, cela représente un montant de 3 800 euros (la cotisation totale s'élevant à 7 600 euros).

Cela permettrait de garantir une trésorerie positive, tant pour finir l'exercice en cours que pour entamer le premier trimestre de l'exercice 2018. Le montant de cette avance sera déduit du montant de la cotisation annuelle due au titre de 2018.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'approuver cette avance de trésorerie à l'association des Maires Ville & Banlieue de France.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

FINANCES

2) Association des Maires Ville & Banlieue de France

Avance de trésorerie

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu sa délibération du 18 février 2010, approuvant son adhésion à l'association des Maires Ville & Banlieue de France et autorisant le versement de la cotisation annuelle,

considérant que les objectifs de l'association des Maires Ville & Banlieue de France correspondent à ceux que la Ville affirme dans le cadre de son développement et de sa politique au service de la qualité de vie des habitants,

considérant que son adhésion a permis de s'inscrire dans un réseau d'échanges et d'informations avec d'autres collectivités et groupements de collectivités de banlieues,

considérant que l'association des Maires Ville & Banlieue de France rencontre des difficultés quant à son équilibre budgétaire et sa situation de trésorerie,

considérant que l'assemblée générale extraordinaire de l'association des Maires Ville & Banlieue de France, réunie le 20 septembre 2017, a décidé à l'unanimité de solliciter chacune de ses communes et intercommunalités adhérentes pour qu'elles acceptent d'attribuer à l'association, dans l'urgence et en tout état de cause avant le terme du présent exercice budgétaire 2017, une avance de trésorerie correspondant à la moitié de la cotisation annuelle qu'elles versent à l'association,

considérant que cette demande permettrait de garantir une trésorerie positive, tant pour finir l'exercice en cours que pour entamer le premier trimestre de l'exercice 2018,

considérant que le montant de cette avance sera déduit du montant de la cotisation annuelle due au titre de 2018,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 35 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avance de trésorerie d'un montant de 3 800 euros, correspondant à la moitié de la cotisation annuelle due par la Ville à l'association des Maires Ville et Banlieue de France au titre de l'année 2018 et AUTORISE le Maire à la verser avant le terme du présent exercice budgétaire 2017.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 NOVEMBRE 2017